

pathie à l'endroit du gouvernement Bowell. Et aujourd'hui, M. l'Orateur, leur indignation est impuissante à trouver des paroles assez brûlantes, assez énergiques pour traduire leur mépris, leur haine de ce cabinet Bowell que, déclarant-ils, pas un seul élément nouveau n'est venu consolider. Ajoutez à l'hypocrite sympathie des honorables députés l'expression également fautive de leur mépris, et vous aurez un baromètre infallible qui vous révélera l'état de leur température politique.

Maintenant, je le demande à cette honorable Chambre, je le demande aux citoyens canadiens qui liront ces débats qui intéressent le pays, les députés de l'opposition, au cours de la discussion, cette après-midi, ont-ils frappé la racine de la question débattue durant la crise de la semaine dernière ? Ils ont bien donné cours en Chambre à l'expression du mépris, et du profond dégoût accumulés pendant toute une semaine. Ils nous ont procuré le plaisir d'assister à plusieurs répétitions de comédie, données par mon honorable ami (sir Richard Cartwright), ainsi qu'à une pièce tragico-comique de mon autre honorable ami (M. Davies). Mais, sauf ces deux pièces d'éloquence, a-t-on entendu, au cours du débat, de la part de ces messieurs, une seule parole digne d'hommes sérieux, dignes d'hommes d'Etat, et faisant voir en quoi les membres ou les chefs du parti conservateur avaient tort ? Mon honorable ami (M. Laurier) qui ouvrit le débat, a donné, à mon avis, une fautive direction à la discussion, en faisant une parodie parfaite de la déclaration dont j'ai donné lecture à la Chambre il y a quelques jours.

D'autres orateurs suivirent leur chef, et finirent par affirmer que la déclaration qui avait été présentée à la Chambre après avoir été présentée à Son Excellence, et lue dans les deux Chambres aujourd'hui, était directement contraire à la déclaration lue hier, et la détruisait entièrement. Voici les deux déclarations, qui seront consignées dans les journaux de la Chambre. Je défie tout homme juste et sensé de lire les deux documents, sans y voir qu'ils concordent parfaitement sur la question principale sur lequel ont tourné les divergences d'opinion qui ont surgi entre les membres du gouvernement. Laissons de côté, pour le moment, tous les faux exposés, toutes les déductions, les inventions dont la première déclaration a été la base et la source, et nous verrons que réduite à sa plus simple expression, cette déclaration se résume à ceci : que les sept membres du gouvernement tenus par leur serment d'office, à titre de membres du Conseil privé, de prêter toute leur attention aux questions publiques qui leur sont soumises, sans y faire entrer des considérations d'une nature personnelle, sont arrivés à la conclusion que, sur un certain point, il existait une divergence d'opinions suffisante pour les autoriser à insister sur la nécessité d'une reconstitution du cabinet. La chose est indéniable. Et, M. l'Orateur, la déclaration dont vient de nous donner lecture mon honorable collègue qui représente à la Chambre le premier ministre et le cabinet, prouve que c'est là la quintessence de ma première déclaration. Ce document affirme en termes aussi clairs que possible, qu'entre les membres du cabinet avait surgi un différend souvent débattu entre eux, touchant la convenance tant au point de vue de la constitution qu'à celui de l'intérêt public, de se présenter devant les Chambres et d'aborder l'expédition des affaires publiques, avec un cabinet incomplet et par conséquent moins puis-

sant et moins homogène. Est-ce qu'un seul membre de l'opposition a élevé la voix en chambre pour discuter la question de savoir si c'était là, oui ou non, une raison suffisante pour autoriser une divergence d'opinion, avec les résultats que ce différend a provoqués ?

Étudions les faits. Au cours de la dernière session, il se produisit dans les rangs du cabinet une vacance provoquée par une importante question d'intérêt public débattue en chambre. Par suite de ce différend, un membre du cabinet démissionna et le portefeuille qu'il détenait est demeuré sans titulaire, pendant le reste de la session dernière. Interpellé à ce sujet, le cabinet a répondu que ce portefeuille serait pourvu d'un titulaire. La vacance n'était pas ordinaire, en raison du fait qu'elle avait surgi au sujet d'une question d'une gravité exceptionnelle ; et les sept membres démissionnaires de l'ancien cabinet soutenaient *mordicus* que le fait de laisser ainsi un portefeuille sans titulaire d'une session à l'autre est contraire à la pratique constitutionnelle et de nature à affaiblir le cabinet. Dans le cas actuel, à leur sens, cette prétention empruntait une nouvelle force à la nature même des circonstances qui avaient provoqué la démission en question ; et c'est précisément sur ce point, comme il a été affirmé par les sept ministres démissionnaires dans leur première déclaration et par le premier ministre lui-même au Sénat—c'est ce point, dis-je, qui a fait surgir les différends, qui avaient provoqué les démissions qui se sont produites. Aujourd'hui, M. l'Orateur, on a pourvu d'un nouveau titulaire le portefeuille en question, et par conséquent, le premier ministre est en mesure de se présenter devant les Chambres avec un cabinet fort et homogène ; et le nouveau titulaire qui a succédé au ministre démissionnaire a été choisi parmi la députation de la province même qui détenait le portefeuille en question, et est partisan avéré de la question qui avait provoqué l'année dernière la démission de l'ancien titulaire. Le cabinet est donc complet, et il a reçu un nouvel élément de force dans la personne de celui dont le nom a été communiqué à la Chambre aujourd'hui—sir Charles Tupper, baronnet. Comme d'habitude, quelques honorables députés de la gauche se sont élevés à la hauteur des circonstances, et tenté d'atténuer la nouvelle force acquise au cabinet par l'entrée du dernier titulaire, et l'on a dit que grâce à la substitution du père au fils dans le cabinet, le gâteau restait dans la famille, quand même ! Les affirmations des honorables députés, comme d'ordinaire, ne pèchent pas par excès d'exactitude. Sir Charles Tupper a occupé une des plus hautes positions qu'il soit donné à un Canadien de remplir, et là, dans cette position éminente, il a servi d'intermédiaire entre nous et les autorités impériales, et rendu au pays les services les plus signalés. Sir Charles Tupper, fidèle comme toujours à l'appel de son parti et aux intérêts du pays, résigne aujourd'hui la charge si honorable et si élevée qu'il a occupé jusqu'ici avec tant de distinction ; il revient prendre sa place dans les rangs du vieux parti conservateur, à côté de ses anciens compagnons d'armes ; et, comme il l'a si souvent fait par le passé, les aider à remporter la victoire. Et sir Charles Tupper, fils, mon ex-collègue, dont nous éplorons tous de concert l'absence du cabinet, tant en raison des grands services qu'il nous rendait qu'à cause des aptitudes d'un ordre si élevé qu'il a déployés ; sir Charles, dis-je, est toujours avec